

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 29 Octobre, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Frédéric PIERRON, Maire

Présents : M. Frédéric PIERRON, Serge SEMPERE, Daniel LEROY, Patrick PICARD, Patrick BEAUVAIS, Claude VOYEZ, Pascal ENGRAND, Stéphane MAINGAULT, Alain MENARD, Mmes Claudine FORESTIER, Adeline POUILLOT, Sophie BLUET,

Absents Excusés : Mme Audrey HARDY, Mr COLIN Jean Noël

Absent : Mme LE LAIZOUR DE ROHELLO Françoise

Point 1 : CONTRAT D' ASSURANCES

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que nous avons été contacté par AXA Assurances de dangé Saint romain afin d'étudier nos contrats d'assurances que nous avons en ce moment avec GROUPAMA et d'en faire une étude.

L'étude nous a été présenté par AXA, et nous avons comparé les 2 entités. En ce moment le montant des assurances tout compris (matériel, bâtiments, élus, agents etc...) s'élève à la somme de 6 681.28 €.

Le montant d'AXA s'élèverait aux environs de 1351 € en moins.

Ce nouveau contrat d'assurance prendrait effet au 1^{er} Janvier 2021 à condition de l'avoir résilié avant le 31 Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité de souscrire le contrat d'assurance auprès d'AXA et autorisent Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires.

Point 2 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2020

L'ancienne municipalité lors du vote du budget en Mars 2020 avait voté les subventions attribuées aux associations communales. En raison du COVID 19, toutes les associations ont renoncé aux diverses manifestations (loto, théâtre, brocante, vide grenier, cours de gym, randonnées, ball trapp, challenge des foulées, féeries etc.....), c'est pourquoi il a été engagé une réflexion sur le versement de ces dernières.

Le montant des subventions communales s'élève à : 3045.96 €

Plusieurs cas sont à l'étude sachant que la commune n'a reçue aucun versement de location de la salle :

- 1) Soit nous effectuons le versement comme prévu sur 2020
- 2) En 2021, il n'y aura pas de subvention
- 3) Soit nous en versons 50 % cette année et 50 % en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents de verser :

- 1) 50 % en 2020 et l'autre partie en 2021

Et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer le versement des subventions.

Point 3 : CONVENTION AVEC GRAND CHATELLERAULT CONCERNANT L'ACHAT DES MASQUES

Lors de l'épidémie du COVID 19, Grand Châtellerault nous avait demandé si nous étions intéressés par l'achat de masques groupés avec les 47 Communes. La commune de LESIGNY avait pris la décision d'adhérer à ce groupement de commande.

Après plusieurs messages, nous avons reçus ces masques au mois de Juillet 2020 et nous venons de recevoir une convention à signer concernant le prix d'achat de ces masques auprès de Grand Châtellerault sachant que Grand châtellerault a perçu une dotation de 50 % sur le prix d'achat des masques.

Le nombre de masques est de 539 au prix unitaire de 0.36 € (aide de l'état déduite) soit un montant total pour la commune de 194 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent que Monsieur Le Maire effectue la signature de la convention avec Grand Châtellerault pour l'achat de ces masques.

Point 4 : VENTE DES MASQUES

Monsieur Le Maire propose que les masques achetés au Grand Châtellerault soit mis en vente auprès de nos administrés au prix unitaire de 0.50 € le masque sachant qu'au mois de Mai avait été offert les masques du Département .

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent de vendre ses masques au prix de 0.50 € l'unité et que cette somme sera prise dans le cadre de la régie de recette et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Point 5 : MISE EN VENTE DU TRACTEUR KUBOTA, PHOTOCOPIEUR, TAILLE HAIE THERMIQUE

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite au renouvellement du tracteur kubota, du photocopieur et du taille haie thermique, il serait bien que ce matériel soit mis en vente soit via un site de vente en ligne ou tout simplement par demande au plus offrant sachant que ces matériels seront vendus en l'état.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent cette mise en vente du matériel en ligne ou sur papier au plus offrant. Les demandes devront être déposées avant le 15 Décembre prochain afin d'être examinées lors d'un prochain conseil. Ce matériel peut être vu sur rendez vous auprès de la Mairie de Lésigny. Et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Monsieur Le Maire informe :

- **REPAS DES ANCIENS :**

Tous les ans, la commune offrait un repas au mois de décembre à l'Ere du Temps pour les personnes de 70 ans et plus, un colis était porté au personne ne pouvant se déplacer, et pour les personnes en maison de retraite, il été porté un petit colis de gourmandises.

Cette année étant exceptionnelle, il n'y aura pas de repas en commun, nous proposons de distribuer un repas à chaque personnes de 70 ans et plus et un colis de gourmandises au maison de retraite. Nous allons demander des propositions de repas à l'Ere du temps et le

pain et la part de gâteau sera pris chez notre boulanger. Il ne faudrait pas dépasser le prix de 20 Euros tout compris. La date du repas retenu sera le 6 Décembre 2020.

- **POINT SUR LE JOURNAL**

Le journal est en cours de préparation, il sera distribué dans les premiers jours de décembre, il changera entièrement de disposition, logo, couleur et présentation.

- **ACTIV FLASH**

Lors du dernier conseil municipal du 5 Octobre, vous aviez pris une délibération concernant l'attribution exceptionnelle de subvention d'un montant de 10 300 € , cette subvention nous a été octroyée par le Conseil départemental.

- **FONDS CIVAUX**

Ce fonds de péréquation de taxe professionnel concernant civaux est attribuée aux communes défavorisées, ce fond est volontairement jamais inscrit au budget car d'une année à l'autre nous ne savons pas si il sera versé. Bonne nouvelle cette année, il s'élève à 18 374 €.

- **PLACE DE PARKING RESERVEE**

Une place de parking va être délimitée dans la grand Rue devant la boulangerie afin que cette dernière puisse charger et décharger son véhicule, car des voitures stationnent devant son entrée. L'arrêté est pris, il n'y a plus qu'à peindre l'emplacement

- **RUE DES ECOLES**

La nouvelle signalisation sera posée dans la rue des écoles concernant la maison brouillard afin d'éviter toutes blessures concernant la chute de tuiles.

- **CHEMIN DES BRIANDISES**

Il est envisagé de mettre de chemin en sens unique afin de ne pas sortir à l'angle de la Grand Rue d'où il n'y a aucune visibilité.

- **ACCA**

Une convention sera signée avec l'ACCA pour la mise à disposition du local buvette du stade de football pour y faire le rendez vous de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.